



## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉMOLITION

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109), le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de l'arrondissement se réunira le **mardi 9 juin 2026, à 17h30**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour la démolition complète de deux garages associés au bâtiment portant le numéro civique suivant :

#### 798, AVENUE OUTREMONT

Le projet de démolition vise le remplacement des garages concerné par un projet d'agrandissement résidentiel de 6 étages.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, **dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné**, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement à l'adresse suivante :

DEMANDE DE DÉMOLITION  
A/S DE ME JULIE DESJARDINS  
SECRÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT  
VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT  
543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE  
OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 4R2  
[SECRETARIAT.OUTREMONT@MONTREAL.CA](mailto:SECRETARIAT.OUTREMONT@MONTREAL.CA)

Montréal, le 22 mai 2026

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate